

Assemblée générale d'Animath

9 juin 2018

Institut Pierre et Marie Curie (Paris)

Membres présents physiquement (22) : Martin ANDLER, Olivier ARROUES, Jean AYMES, Claudine BARDOT, Guillaume CONCHON-KERJAN, Colin DAVALO, Association Kangourou (André DELEDICQ), Christian DUHAMEL, Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (Stéphanie DORET), Science Ouverte (François GAUDEL), Matthieu LEQUESNE, François LO JACOMO, MATH.en.JEANS (Françoise BAVARD), Antoine MARTIN, Ariane MÉZARD, François PARREAU, Comité international des jeux mathématiques (Marie-José PESTEL), Eva PHILIPPE, Jean-Louis PIEDNOIR, Fabrice ROUILLIER, Véronique SLOVACEK-CHAUVEAU, Société de mathématiques appliquées et industrielles (Thierry HORSIN).

Membres représentés par d'autres personnes (6) : Sacha ARROUES-PAYKIN (représenté par Olivier ARROUES), Paolo BELLINGERI (représenté par Fabrice ROUILLIER), Hakima BERDOUZ-QRICHI ANIBA (représentée par Martin ANDLER), Lamia LAMRANI (représentée par Victor VERMÈS), Didier PILIPPE (représenté par Eva PHILIPPE), Myriam QRICHI ANIBA (représentée par Martin ANDLER).

Personne non-adhérente assistant à la séance : Elsa MASSON (salariée de l'association)

28 votants sont donc présents ou représentés.

Contexte et enjeux

L'assemblée générale ordinaire fait comme chaque année, en juin, le bilan des actions passées lors de l'année précédente (2017). Elle permet d'informer les adhérents sur la gestion de l'association par les administrateurs et d'élire un nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale est ouverte par le président à 10h.

Rapport moral

Le rapport moral est présenté par les membres présents du Bureau. Chacun expose la partie dont il est en charge ou qu'il représente lors de l'assemblée générale.

Le rapport moral figure en Annexe 1.

Vote sur le *Rapport moral 2017* :
Approuvé à l'unanimité

Éléments de rapport financiers

Le trésorier présente les éléments financiers à l'assemblée générale : la *Plaquette des comptes* (Annexe 2), les *Annexes à la plaquette des comptes* (Annexe 3), le *Rapport financier* (Annexe 4) et le *Rapport du commissaire aux comptes* (Annexe 5).

Les documents précédemment cités sont proposés à l'approbation :

Vote sur la *Plaquette des comptes 2017* :
Approuvée à l'unanimité (deux personnes ne prennent pas part au vote)

Vote sur les *Annexes de la plaquette des comptes 2017* :
Approuvées à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote ; une personne s'abstient)

Vote sur le *Rapport financier 2017* :
Approuvé à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote)

Vote sur le *Rapport du commissaire aux comptes 2017* :
Approuvé à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote)

Quitus de gestion

Le Secrétaire précise la définition du quitus : le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les organes dirigeants de l'association (pour nous, le Conseil d'administration)

Le quitus est ensuite mis au vote :

Vote sur le *Quitus de gestion au Conseil d'administration* :
Approuvé à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote)

Résultat comptable de l'exercice 2017

Au cours de l'année 2017, le résultat comptable a été positif et s'est élevé à 18 162,74€. Il est proposé par le Bureau de reporter ce résultat sur l'exercice 2018.

Vote sur le Report à nouveau de l'excédent comptable de l'exercice 2017 :
Approuvé à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote)

Budget 2018

Un *Budget 2018* est présenté par le trésorier et le président. Ce budget figure en Annexe 6.

Le budget est proposé à l'approbation.

Vote sur le Budget 2018 :
Approuvé à l'unanimité (deux personnes ne prennent pas part au vote)

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes prend fin après expertise des éléments de l'exercice 2017 (le mandat dure 6 ans). Il n'est pas obligatoire pour une association de posséder un commissaire aux comptes. Elle se doit cependant d'en posséder un si les fonds publics qui lui sont attribués dépassent 153 000€. Or ce devrait être le cas en 2018 pour Animath selon toute vraisemblance.

D'autres arguments sont mis en avant par exemple:

- la Fondation Société Générale ainsi que Société Générale elle-même (financeurs importants de l'association) conditionnent leurs financements à la présence d'un commissaire aux comptes ;
- la présence d'un commissaire aux comptes peut rassurer certains donateurs.

Vote sur la motion :
Doit-on choisir un commissaire aux comptes pour les six prochaines années ?
Oui : 28 voix
Non : 0 voix
Une personne ne prend pas part au vote

Une consultation préalable a été menée par la direction de l'association afin de sélectionner des candidats à proposer à l'assemblée générale. Deux candidats sont présentés : Atrium (lettre de mission en Annexe 7) et LC&A Conseils (lettre de mission en Annexe 8).

Choix du *Commissaire aux comptes (2018-2024)* :

Atrium : 0 voix

LC&A Conseils : 26 voix

Trois personnes ne prennent pas part au vote

Conseil d'administration

Parmi les sortants, deux membres ont indiqué ne pas être candidats à leur réélection : Jean-Louis TU et Halim YAHIAOUI.

L'assemblée générale s'est prononcée à l'unanimité pour leur signifier, de la part de l'assemblée générale ainsi que de l'association, la plus profonde gratitude pour leur implication sans faille et leurs nombreux efforts au service de l'association tout au long de leurs années d'engagement à ses côtés pour la promotion des mathématiques auprès des jeunes publics.

Les candidats au renouvellement de leur mandat sont (par ordre alphabétique) :

- Martin ANDLER
- Hakima BERDOUZ
- Comité international des jeux mathématiques
- Association Kangourou
- MATH.en.JEANS
- Science Ouverte
- Société française de statistiques
- Société de mathématiques appliquées et industrielles
- Véronique SLOVACEK-CHAUVEAU

Quatre nouvelles candidatures sont formulées :

- **Claudine BARDOT** : mathématicienne travaillant à Société Générale, elle est le point d'articulation entre la banque et Animath dans les projets communs, les interactions avec le monde de l'entreprise se multiplient et elle en est l'un des acteurs ;
- **Ariane Mézard** : chercheuse en mathématiques à l'Institut de mathématiques de Jussieu reconnue tant pour ses travaux de recherche que pour sa contribution aux actions mathématiques vers les jeunes, elle a été directrice adjointe de la FSMP et est membre du comité Paris ICM 2022 ;

- **La Société informatique de France (SIF)** : les liens avec l'informatique se densifient, notamment avec le concours Alkindi, et de nombreux autres acteurs mathématiques et informatiques créent des liens de plus en plus étroits ;
- **L'Union des professeurs de spéciale (UPS)** : association de professeurs de classes préparatoires, c'est un acteur de poids dans l'enseignement des mathématiques

Le vote pour le Conseil d'Administration connaît les résultats suivants :

- Martin ANDLER : 26 voix
- Claudine BARDOT : 26 voix
- Hakima BERDOUZ : 26 voix
- Comité international des jeux mathématiques : 26 voix
- Association Kangourou : 26 voix
- MATH.en.JEANS : 26 voix
- Ariane MÉZARD : 26 voix
- Science Ouverte : 26 voix
- Société française de statistiques : 26 voix
- Société de mathématiques appliquées et industrielles : 26 voix
- Société informatique de France : 26 voix
- Union des professeurs de spéciale : 26 voix
- Véronique SLOVACEK-CHAUVEAU : 26 voix
- *Blanc* : 1 voix
- *Nul* : 1 voix

Lors de l'assemblée générale, des planches de présentation ont été projetées : elles figurent en Annexe 9.

La séance est levée à 12h35.

Fabrice ROUILLIER
Président

Antoine MARTIN
Secrétaire

